

Conseil communal de Château-d'Oex
Commission gestion-finances

Château-d'Oex, le 26 novembre 2024

Rapport de la commission gestion-finances concernant le préavis 27/2024 « Budget communal 2025 »

Introduction

La commission gestion-finances (ci-après CoGeFi), composée de Monsieur Alexandre Mollien (Président), Mesdames Karine Raynaud Rossier, Natacha Henchoz et Line Rossier (rapportrice), Messieurs Jacques-François Pradervand, José Lourenço Duque, Sylvain Clot et Arnaud Morier s'est réunie les 14.10 (présentation du préavis 27/2024 par Madame Cosette Hämmerli, vice-syndique et Messieurs François Jaquillard, municipal et Frédéric Daenzer, boursier), 04.11, 18.11 (séance plénière avec la Municipalité et les chefs de service, Mme Sophie Matthey étant excusée) et 25.11 pour examiner les éléments du « Budget 2025 » proposés par la Municipalité à l'intention du Conseil communal.

La mise en place du Plan de la classification fonctionnelle MCH2 continue à influencer la présentation du budget et l'on retrouve parfois certains bâtiments ou autres chapitres à des endroits différents.

La Municipalité nous confirme sa volonté de poursuivre la séparation des dépenses de fonctionnement, de celles d'investissements. Cela se traduit notamment par le fait de passer par voie de préavis certains frais d'entretien lourds au lieu de budgétiser ceux-ci dans les comptes. Cette manière de faire a pour effet que les frais sont notamment supportés prioritairement par la génération utilisatrice et que nous avons le plaisir d'étudier des projets de budgets toujours équilibrés.

Les priorités de notre Municipalité sont également d'optimiser les dépenses de fonctionnement et de favoriser les recettes exceptionnelles, par exemple par la vente de certains biens immobiliers. La commission souhaite toutefois que la parc immobilier actuel continue d'être entretenu et loué, tant qu'une décision du Conseil communal n'a pas été prise quant à l'avenir de ces biens.

Notre boursier nous précise que le montant de l'Impôt sur la dépense (plus communément appelé Forfaits Fiscaux – compte 9100.4009.000) qui peut paraître élevé à CHF 1'020'000.— a été calculé de manière prudente.

Au niveau purement comptable, nous pouvons relever les résultats et soldes budgétaires suivants :

Dossier sous embargo jusqu'à l'issue du Conseil communal du 7 décembre 2024

- Le **solde de fonctionnement** s'élève à **CHF 54'062.03**, soit la différence entre les revenus de CHF 28'762'886.05.00 et les charges de CHF 28'708'824.02. Ce résultat comprend toutes les écritures qu'elles soient avec ou sans flux financier.
- Le **solde de fonctionnement épuré** se monte à **CHF 22'140.78**. Il s'agit de la marge nette d'autofinancement.
- La **marge d'autofinancement** (ou cashflow de fonctionnement) est de **CHF 1'459'724.72**. Ce montant représente les moyens financiers réels permettant d'investir, de rembourser une dette ou de capitaliser.

Le tableau présenté à la page 7 du préavis fait remarquer un solde de fonctionnement épuré fortement négatif de CHF 149'162.--- pour l'exercice 2029. Même si cela n'est qu'une prévision difficilement réalisable, cela doit tout de même amener la Municipalité et le Conseil communal à mesurer et étudier chaque investissement futur.

Comme mentionné lors du rapport concernant le budget 2024, à partir du 1^{er} janvier 2025 une nouvelle méthode de calcul entre en vigueur pour la péréquation financière. Celle-ci tient compte de critères moins subjectifs, tels que la superficie, l'altitude ou la population. Ce nouveau mode de calcul amène d'importantes différences entre le budget 2024 et le budget 2025. Le tableau ci-dessous permet de regrouper ces différences et de constater que, pour l'instant, la Commune de Château-d'Oex n'est pas perdante puisque le Canton subventionnera la différence, durant 3 ans.

	2025	2024
Police et sécurité publique – Page 27		
<i>1110.000.3622.000</i>	-609'392.00	-371'886.00
Réseau routier communal et voirie – Page 43		
<i>6150.300.4622.000</i>	0.00	2'116'844.00
Transports publics régionaux – Page 46		
<i>6290.000.3621.000</i>	-519'534.00	-522'732.00
Participation à la cohésion sociale – Page 58		
<i>9300.005.3621.000</i>	3'518'020.00	-2'539'153.00
Péréquation financière horizontale – Page 58		
<i>9300.009.3622.000</i>	1'284'914.00	-2'410'820.00
<i>9300.009.4622.000</i>	4'583'369.00	2'434'672.00
Totaux	1'348'491.00	-1'293'075.00
Différence en faveur de la Commune	55'416.00	

Ces chiffres sont bien évidemment des estimations, tant pour les budgets 2024 que 2025 mais donnent une bonne idée des montants concernés. Notre Conseil communal doit être conscient qu'à partir de 2028, une perte de revenus importante, due au nouveau calcul de la péréquation, devra être assumée.

Budget communal 2025 – détail des comptes

Questions et réponses se rapportant aux pages 21 à 26

0/ ADMINISTRATION GENERALE

Page 22 – 0210.000, Administration des finances et des contributions

Compte 4309.000 – Autres revenus d'exploitation

Question : pouvez-vous nous expliquer cette baisse par rapport au budget 2024 et qu'est-ce que cela concerne ?

Réponse : Il s'agit d'escomptes sur factures. Cette diminution s'explique par la réduction du nombre d'escomptes sur factures, qui sont de moins en moins nombreux et de moins en moins utilisés. Les comptes 2023 affichent un montant de CHF 8'787.11, tandis que les comptes 2024, à la date du 13.11.2024, présentent un montant de CHF 1'069.90.

Page 23 – 0220.000, Administration générale

Compte 3010.022 - Salaires du personnel administratif et d'exploitation

Question : comment justifiez-vous une augmentation de CHF 90'000.-- ? Pourrait-on obtenir un ratio des augmentations (modification du règlement, coût de la vie, augmentation régulière, etc.) ?

Réponse : L'augmentation de CHF 90'138.00, correspondant à une hausse de 3.08% par rapport au budget 2024 et se décompose comme suit :

- Ajustement à l'IPC selon l'article 15 du règlement du personnel : 1%
- Annuité selon l'article 16 du règlement du personnel : 1.1%
- Augmentation résultant du nouveau règlement : 0.98%

Il est à noter que lors de l'élaboration du budget, l'indice des prix à la consommation utilisé était celui d'août 2024 (122.7). L'indice définitif d'octobre se situe à 122.2. L'augmentation finale due à l'IPC sera donc plus proche de 0.5% que du 1% budgété.

Page 23 – 0220.000, Administration générale

Compte 3110.000 – Meubles et appareils de bureau

Question : qu'est-il prévu comme investissement pour ces CHF 10'000.-- ?

Réponse : L'espace central du 1er étage, partagé entre le greffe, le contrôle des habitants et les travaux, nécessite une place de travail supplémentaire, principalement en raison de la rotation des employés à temps partiel. Le montant du budget permettra l'achat de nouveau mobilier pour satisfaire ce besoin.

Compte 3132.000 – Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.

Question : Le budget 2024 prévoyait notamment une réserve pour la fusion. Pourriez-vous nous rappeler ce que comprend ce compte et la proportion liée à la mise à l'enquête du PACOM ?

Réponse : La Commission a reçu le détail des dépenses en cours pour 2024. En principe, ce montant n'est pas spécifiquement provisionné pour le PACOM (préavis y relatif), mais pour tout autre besoin en conseils juridiques et services d'avocats, selon les cas et en lien avec les divers domaines fonctionnels.

Page 24 – 0223.000, Informatique et télécommunication

Compte 3113.000 Matériel informatique

Question : qu'est-il prévu comme investissement pour ce poste ?

Réponse : Voici le détail des coûts pour l'année 2025 :

- Extension de garantie des serveurs -> 7 ans 3'000.00
- Mise à jour des logiciels de patch, de cryptage de sauvegarde et pare-feux 3'500.00
- Mise en place d'une duplication de sauvegardes dans l'Hôtel de Ville 5'000.00
- Mise en place du module Abacus des immobilisations (nouvelle contrainte MCH2) 10'560.00

Page 24 – 0229.000, Services généraux, autres

Compte 3162.000 – Primes de leasing opérationnel

Question : La commission s'interroge sur l'augmentation de ce poste, malgré la résiliation de certains logiciels à fin 2023 (Crésus, vente de cartes CFF, etc.)

Réponse : L'augmentation découle de deux raisons distinctes.

La première concerne les licences des nouvelles solutions informatiques mises en place dans le cadre du préavis 2023.017. Il s'agit notamment des solutions e-Séances, Abaclik pour la gestion du temps, et e-Bill pour les paiements en ligne. Une nouvelle solution numérique facilitant les démarches de déménagement (arrivée et départ de la commune) a également été mise en place et nécessite une

Dossier sous embargo jusqu'à l'issue du Conseil communal du 7 décembre 2024

licence annuelle supplémentaire. De plus, l'ajout du module des immobilisations requiert également une licence annuelle supplémentaire. Cela représente un montant d'environ CHF 10'000.00.

La seconde raison est l'augmentation des tarifs des licences liées à notre ERP Abacus, qui augmenteront de plus de 19% au 1er janvier 2025, entraînant une hausse de CHF 2'190.35.

Page 26 – 0290.502, Bâtiment administratif – Hôtel de Ville

Compte 3130.000 – Prestation de services de tiers

Question : *A quoi correspond ce nouveau compte ?*

Réponse : Honoraires : notamment le bilan énergétique des bâtiments administratifs (CECB) et la suite de l'étude pour une solution concernant la ventilation de la cuisine, du Caribou et du restaurant.

Questions et réponses se rapportant aux pages 26 à 29

1/ ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE

Page 27 – 1110.000, Police et sécurité publique

Compte 4479.100 – Autres revenus, bien-fonds PA – utilisation du domaine public

Question : *D'où provient cette grosse augmentation en 2025 ?*

Réponse : Il s'agit de l'augmentation due à la nouvelle politique de parcage. À noter que les CHF 105'750 de supplément de recettes sont calculés sur une année entière. Il existe aujourd'hui une incertitude sur la date de départ de la nouvelle politique, puisque le surveillant fédéral des prix, visiblement débordé, n'a toujours pas validé notre augmentation des taxes. Une réponse nous a été promise au plus tard fin novembre.

Page 29 – 1620.000, Défense civile

Comptes 3611.000 et 4511.000 – Parts aux cantons et concordats et Prélèvement sur les fonds

Question : *Que concernent exactement les montants de CHF 237'676.10 qui se compensent ?*

Réponse : La contribution de remplacement dans le canton de Vaud est une taxe perçue par le canton lorsque le propriétaire d'une nouvelle construction est dispensé de l'obligation de réaliser un abri de protection civile. Cette mesure vise à garantir que chaque habitant dispose d'une place protégée en cas de besoin, conformément à la législation suisse.

Pourquoi ce système est-il en place ?

En Suisse, la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) stipule que tout propriétaire construisant une maison d'habitation dans une commune où le nombre de places

protégées est insuffisant doit y réaliser un abri et l'équiper. Si la construction d'un abri n'est pas possible ou si une dispense est accordée, le propriétaire doit verser une contribution de remplacement.

Cette contribution est utilisée pour financer la construction ou la rénovation d'abris publics, assurant ainsi une couverture adéquate en places protégées pour la population. Elle peut également servir à d'autres mesures liées à la protection civile, telles que l'acquisition de matériel d'intervention ou l'instruction dans ce domaine.

Quand ce système prendra-t-il fin ?

Le système prendra fin en mars 2025. La loi vaudoise d'exécution de la législation fédérale sur la protection de la population et la protection civile, entrée en vigueur le 1er mars 2015, arrivera à échéance à cette date. Dès lors, la commune devra restituer le solde du fonds, soit un montant de CHF 237'676.10.

Concrètement, cela implique une dépense de CHF 237'676.10 via la nature 3611, que nous compenserons ensuite par le prélèvement complet et la dissolution du fonds bilan numéro 2910.001 « Taxes compensatoires abris publics » via la nature 4511 comme produit.

Questions et réponses se rapportant aux pages 29 à 33

2/ FORMATION

Pages 29 à 32 – Bâtiments scolaires

Chapitre 2170 – Bâtiments scolaires

Question : Quels sont les entretiens prévus dans les bâtiments scolaires et sur l'entretien de machines, appareils et véhicules ? Est-il possible d'avoir une liste des gros travaux par bâtiment ?

Réponse : Il s'agit de réparations des murs en moellons sur le collège principal, réfection des façades du pavillon et remplacement du bloc batterie de l'auto-laveuse Karcher B90.

Page 32 – 3220.523, Bâtiments – Chalet les Monnaires

Comptes 3144.000 et 3151.000 – Entretien des bâtiments, immeubles et Entretien des machines, appareils, véhicules

Question : Quels sont les travaux prévus pour ce bâtiment ?

Réponse : Parmi les travaux prévus nous retrouvons :

- Remise en état de l'installation électrique suite au contrôle CHF 3'000.00
- Treillis autour du jardin CHF 20'000.00
- Entretien des jeux extérieurs et mobilier CHF 3'000.00

Dossier sous embargo jusqu'à l'issue du Conseil communal du 7 décembre 2024

- Entretien courant CHF 3'500.00
- Entretien des extérieurs CHF 4'200.00
- Réparation des serrures électroniques et badges 1'500.00

Comptes 4470.000 et 4632.000 – Loyer et fermages des biens fonds PA et Subventions des communes et associations intercommunales

Question : Ces différences proviennent-elles du rachat par la Commune du solde du bâtiment ?

Réponse : Absolument. Le loyer du Bout'ficelle (CHF 12'000.00 par an) s'ajoute à l'augmentation déjà prévue dans le budget 2024, suite au rachat des 3/10 du bâtiment et à la reprise de la gestion des locations de la salle de danse du 1er étage.

Compte 4632.000 : Ancienne facture de linges (dérouleurs, etc.) plus en vigueur car le bâtiment est maintenant propriété de la Commune.

Questions et réponses se rapportant aux pages 33 à 41

3/ CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET EGLISES

Page 34 – 3110.505, Bâtiment – Espace Ballon

Compte 3120.300 – Frais et taxes d'alimentation et d'élimination, biens-fonds PA – électricité

Question : Cette augmentation est-elle due à l'ouverture du nouvel espace ? L'installation de panneaux solaires a-t-elle été étudiée ?

Réponse : Oui. Des sondes énergétiques ont été installées ponctuellement et, en les mettant en perspective avec les courbes de consommation, nous constatons que l'activité des simulateurs entraîne une augmentation significative de la consommation électrique. En collaboration avec la Fondation de l'Espace Ballon, des mesures d'amélioration sont en cours de mise en place d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, concernant l'installation de panneaux photovoltaïques, la commune examine, en parallèle du projet CLES, la possibilité de couvrir certains toits communaux bien exposés afin de maximiser l'autoconsommation de cette production. Cependant, le toit du bâtiment de l'Espace Ballon ne fait actuellement pas partie des candidats retenus, principalement pour des raisons d'esthétique.

Page 39 - 3420.539, Bâtiment de Gérignoz

Chapitre 3132.000 – Honoraires conseil externes, expertises, spécialistes, etc.

Question : Qui sera mandaté et pour quelle étude ? De manière plus générale, comment voyez-vous l'avenir de ce bâtiment ?

Dossier sous embargo jusqu'à l'issue du Conseil communal du 7 décembre 2024

Réponse : Le bureau de Mme Dorothée Ramel a été mandaté pour cette étude, qui consiste en l'élaboration du dossier de mise à l'enquête. Le projet inclut une salle de grimpe avec un édicule public et des infrastructures d'accueil pour camping-cars. L'objectif est de progresser jusqu'à la mise à l'enquête afin de préparer un préavis

Page 39 – 3429.525 Maison de l'Etivaz

Comptes 3144.000 et 3151.000 – Entretien des bâtiments, immeubles et Entretien des machines, appareils, véhicules

Question : Où en est le projet de changement de chauffage dans ce bâtiment ?

Réponse : Le projet est en attente de la finalisation du projet des Caves de l'Etivaz pour la récupération de chaleur. Les travaux sont probablement prévus pour 2025, avec un préavis à venir prochainement.

Questions et réponses se rapportant aux pages 41 à 42

5/ SECURITE SOCIALE

Page 41 – 5440.522, Local Maison pour Tous (ECA)

Question : Il était prévu, dans le rapport sur le budget 2024, de déplacer ce local dans le chapitre 0229 – Services généraux ? Est-il prévu une nouvelle affectation de cet espace ?

Réponse : Non, le déplacement de cette salle de fonction a toutefois suscité une réflexion plus large sur la classification des salles mises à disposition de la population ainsi que sur le mécanisme de gestion et de location de celles-ci. Ce projet est toujours en cours d'élaboration et est piloté par le service de la bourse avec une priorité moyenne. Sa finalisation est prévue pour 2025. Une fois cette réflexion terminée, il est très probable que la salle change de fonction.

Questions et réponses se rapportant aux pages 43 à 47

6/ TRAFIC

Page 43 – 6150.300, Réseau routier communal et voirie

Compte 3141.000 – Entretien des routes

Question : Est-il possible d'obtenir la liste des gros travaux prévus ? Peut-on avoir des informations supplémentaires sur la réfection des ouvrages d'arts, suite à la communication de la Municipalité lors du Conseil communal du 31.10.2024 ?

Réponse : Les travaux planifiés pour 2025 comprennent : l'entretien périodique des chemins agricoles avec du gravillonnage fibré (subventionné par les AF) sur plusieurs kilomètres, une campagne

Dossier sous embargo jusqu'à l'issue du Conseil communal du 7 décembre 2024

importante de pontage de fissures et de reprofilage de routes, la réfection des bandes de roulement en enrobé sur la rue du Village, ainsi qu'une campagne de réfection des joints des zones pavées et dallées de la rue du Village (peu de travaux ont été réalisés en 2023-2024). L'entretien après hiver est toujours plus important. Un montant est aussi provisionné pour des travaux selon les opportunités et synergies avec d'autres travaux et d'autres intervenants (Confrérie, Groupe-E...). Les coûts principaux de ce compte sont les entretiens courants du réseau.

À noter que le montant reste similaire aux années précédentes (sauf 2024 amputé pour équilibre...), ceci malgré l'augmentation des coûts de la construction et des transports (**env. + 15 %**). Il est à noter également le compte 6150.300.4611.000 qui prévoit des subventions à hauteur de CHF 334'000.–.

Concernant les ouvrages d'arts (ponts, murs de soutènement importants, tunnels,...) un inventaire avec inspection visuelle succincte est en cours, afin de tous les répertorier. Ceci n'a jamais vraiment été fait de manière systématique à ce jour. Cet inventaire permettra d'avoir une meilleure vision d'ensemble sur l'état des ouvrages pour prioriser et planifier les assainissements. Mais nous ne sommes de loin pas à l'abri de mauvaises surprises comme celle du pont de Gérignoz et à ce jour, impossible d'articuler un nombre d'ouvrages concernés. Le budget 2025 comprend aussi un montant pour diverses interventions sur des ouvrages.

Page 44 – 6150.310, Déblaiement de la neige

Question générale : Quelle est la politique de déblaiement et plus particulièrement du salage des routes secondaires, notamment sur les hauteurs du village de Château-d'Oex ? Des comparaisons sont-elles faites avec les districts voisins (spécialement bernois) sur les coûts au kilomètre par exemple ?

Réponse : La problématique du déneigement « hors zone » est bien connue du service des travaux et, malheureusement, reste à ce jour non résolue. Notre objectif est de revoir l'ensemble du territoire communal afin de définir clairement ce qui sera déneigé ou non aux frais de la Commune.

Le système actuel est un « héritage du passé », où diverses règles ont été appliquées au fil du temps, conduisant à une extension progressive, voire excessive, des zones prises en charge. Cette situation demeure complexe, et il est impératif d'établir une règle claire pour garantir une équité de traitement sur tout le territoire (hauteurs de Château-d'Oex, L'Etivaz, L'Hongrin, La Braye, Hauts des Moulins, Cierne au Cuir, etc.).

À noter que cette question avait déjà fait l'objet d'une présentation au Conseil communal en 2019.

Compte 4632.000 – Subvention des communes et associations intercommunales

Question : Que comprenait cette subventions de CHF 25'000.— sur le budget 2024 ?

Réponse : Ce montant concerne la participation de privés au déneigement.

Il est important de souligner que la nature 4632 « Subventions des communes et associations intercommunales » n'est pas appropriée. Conformément au plan comptable MCH2, la nature correcte est 4260 « Remboursements et participations de tiers », et non 4637 « Subventions des ménages privés ». Le budget 2025 a donc déjà été ajusté pour

prévoir un montant de CHF 13'000.00 au compte 4260.000, correspondant au montant enregistré en 2023 dans le compte 4632. Ce poste budgétaire reste toutefois très variable, car il dépend directement des précipitations neigeuses de l'année.

Pages 45 et 46 – 6151, Places de stationnement – Parking du village et Parking de la Braye (DDP)

Compte 4479.100 – Autres revenus, bien-fonds PA – utilisation du domaine public

Question : Si l'augmentation prévue pour le parking du village, suite à l'adoption du nouveau règlement, est compréhensible, comment expliquez-vous la baisse de CHF 35'000.— pour le parking de la Braye ?

Réponse : En 2025, la Coop entreprendra des travaux importants dans son magasin et le déplacera temporairement sur le parking inférieur de la Braye. Il est également prévu de refaire l'étanchéité de l'ensemble des dalles du parking, ce qui entraînera une diminution des recettes.

Questions et réponses se rapportant aux pages 47 à 54

7/ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Question générale : Est-il possible d'obtenir les soldes des fonds des financements spéciaux ?

Réponse :

- 2900.710 Avances aux financements spéciaux Service des eaux -27'607.00
- 2900.720 Fonds affecté Epuration des Eaux 348'040.37
- 2900.730 Fonds affecté Ordures Ménagères 872'988.83

Le 1^{er} sera « remboursé » à la fin de la fusion des confréries.

Page 47 – 7100.000, Approvisionnement en eau

Compte 3132.000 et 4260.000 – Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc. Remboursement de tiers et prestation de service

Question : Quels experts sont engagés pour ce poste et est-ce que ces frais sont refacturés à la Confrérie ?

Réponse : Dans le cadre de la fusion des confréries de L'Etivaz (Le Devant & Les Folllys) et de Château-d'Oex, le recours à un avocat spécialisé dans le domaine de l'eau ainsi qu'à un notaire est nécessaire pour mener à bien cette opération, qui est relativement complexe et très chronophage. La fonction 7100 étant un domaine autofinancé, l'ensemble des avances de frais sera remboursé en partie par les soldes d'actifs des confréries de L'Etivaz et, pour le solde, par la confrérie des eaux de Château-d'Oex.

Page 48 – 7200.000, Traitement des eaux usées

Compte 3144.000 – Entretien des bâtiments, immeubles

Question : Quels entretiens supplémentaires au préavis voté en octobre 2024 sont prévus en 2025 ?

Réponse : Cela comprend l'entretien d'une conduite d'eau ancienne, de la serrurerie et ferblanterie sur les ouvertures et la mise à jour de l'automation.

Page 49 – 7300.500, Déchets ménagers

Compte 3132.000 – Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.

Question : L'étude concernant le déplacement ou la modification de certaines déchetteries de quartier est-elle terminée ou est-ce un report de celle-ci ?

Réponse : L'étude de transformation de la déchetterie du Petit Pré a suscité une réflexion plus large concernant l'ensemble de la place de parc ainsi que l'édicule public. Un montant prévisionnel pour les travaux a été établi, mais leur réalisation n'est pas envisageable pour l'instant en raison de notre planification financière. Ces travaux sont reportés à 2026 ou 2027, en fonction de l'évolution de nos projets. Ce poste inclut également la surveillance de certains sites, comme celui des Pissots.

Page 50 – 7300.570, Déchèterie de la Chaudanne

Compte 3111.000 – Machines, appareils et véhicules

Question : Qu'est-il prévu d'acquérir en 2025 ?

Réponse : Il s'agit du remplacement de la benne compactrice pour les déchets de voirie, plantes envahissantes, etc... Celle-ci est utilisée par les communes de Rossinière et Château-d'Oex.

Compte 3130.000 – Prestations de services de tiers

Question : Cette augmentation constante sera-t-elle la tendance pour les prochaines années ?

Réponse : Oui et non. Cela dépend principalement des frais de transport et des tarifs appliqués par la SATOM. De plus, un choix a été fait de renforcer la surveillance du site de la Chaudanne afin d'améliorer le tri, ce qui influence également les coûts.

Page 51– 7301.710, CCSPA (Centre Collecteur des Sous-Produits Animaux)

Question générale : Pouvez-vous nous informer sur l'avancement du projet prévu et sur son financement ?

Dossier sous embargo jusqu'à l'issue du Conseil communal du 7 décembre 2024

Réponse : Le projet est prêt pour la mise à l'enquête. Le GPEO, porteur du projet, effectue actuellement les démarches de demandes de subventions auprès des instances publiques.

En fonction des résultats de ces demandes, des compléments d'aides seront sollicités auprès de diverses fondations et associations dédiées au soutien de l'agriculture.

Si les estimations établies dans l'avant-projet s'avèrent correctes et que les aides financières sont obtenues conformément au plan de financement prévu dans le business plan, la mise à l'enquête pourra être lancée, et la procédure suivra son cours habituel, comme pour tout projet de construction.

Page 52 – 7410.000, Correction de cours d'eau

Question générale : Quels sont les gros travaux prévus en 2025 ? Pourquoi les frais d'honoraires augmentent de manière exponentielle par rapport aux travaux ?

Réponse : Les travaux d'entretien sont énormément fluctuants selon le climat. Des travaux de coupes de bois sont encore à faire sur certains secteurs et des réparations ponctuelles d'enrochements et de protection de berges restent à faire. Tout n'est pas encore réglé ni connu suite aux intempéries de 2023 et 2024.

Les honoraires sont prévus pour le démarrage des projets de sécurisation des Mérils et le projet d'assainissement du ruisseau de la Leyvraz. Cependant, ces montants ne seront pas suffisants et un préavis d'étude sera présenté prochainement pour ces deux ruisseaux.

Page 52 – 7420.000, Ouvrage de protection, autres

Question générale : Est-ce que cela concerne la surveillance de la Guerdez ?

Réponse : Oui, ainsi que la surveillance du rocher de Sur Praz, le chargé de sécurité avalanche et la participation communale à la colonne de secours alpin.

Page 52 – 7710.000, Cimetières, crématoires

Compte 3151.000 – Entretien de machines, appareils, véhicules

Question : Est-ce que le remplacement des installations de froid pour le centre funéraire a pu être entrepris ? Si oui, dans quelle mesure les communes voisines participent à ces travaux ?

Réponse : Au vu de l'ultimatum posé par l'ECA sur le bâtiment de l'hôpital et du projet de destruction/reconstruction pour fin 2028, il n'a pas été jugé opportun d'effectuer des travaux sur une infrastructure vouée à être démontée dans de brefs délais. Une solution transitoire a donc été adoptée, consistant en la possibilité de refroidir les cercueils eux-mêmes, en cas de nécessité, au moyen d'un moteur et de plaquettes refroidissantes.

Les frais inhérents au centre funéraire sont répartis en neuvièmes entre les trois communes du Pays-d'Enhaut (6/2/1), Château-d'Oex étant la commune boursière.

Page 54 – 7900.000, Aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions

Compte 3910.000 – Imputation internes pour prestations de service

Question : Comment expliquez-vous cette augmentation ?

Réponse : Il s'agit principalement de la réadaptation des imputations internes pour refléter le nouveau poste de l'urbanisme, qui n'avait pas été modifiée pour le budget 2024.

Questions et réponses se rapportant aux pages 54 à 57

8/ ECONOMIE PUBLIQUE

Page 55 – 8180.250, Alpages communaux, succ. Henchoz

Comptes 3132.000 et 3141.000 – Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc. et Entretien des routes

Question : Ces deux positions sont-elles liées ? Quelles sont les routes à entretenir et pourquoi ces travaux ne sont-ils pas à la charge du chapitre 6150 ?

Réponse : Nous avons mis volontairement quelques faibles montants pour de petites études. En fait, nous devrions envisager l'étude d'un entretien de la route de Lavaux, qui pourrait être subventionné de manière conséquente par la DGAV.

Questions et réponses se rapportant aux pages 57 à 63

9/ FINANCES ET IMPOTS

Pages 58 et 59 – 9100.000, Impôts et 9500.000, Parts aux recettes, autres

Compte 4240.910 – Taxes d'utilisation et prestations de service – concession d'utilisation

Remarque : Le montant de CHF 150'050.— a été déplacé du 9100 au 9500. Il s'agit de l'utilisation du sol par le Groupe E.

Page 61 – 9630.513, Bâtiment PF – Collège de l'Etivaz

Compte 4470.000 – Loyers et fermage des biens-fonds PA

Question : Comment expliquez-vous cette diminution de loyer ?

Réponse : À la suite du décès de M. Oguey, et en l'absence de descendance directe, la communauté héréditaire doit se prononcer sur l'héritage de M. Oguey. Vingt-huit héritiers ont été identifiés, et les

Dossier sous embargo jusqu'à l'issue du Conseil communal du 7 décembre 2024

démarches prennent énormément de temps. Pendant ce processus, l'appartement reste sous scellés, et le loyer reste dû à la commune. La bourse continue de maintenir la pression sur la justice de paix afin de s'assurer du suivi du dossier.

Page 61 – 9630.518, Bâtiment PF – En Glacière

Compte 3120.400 – Frais et taxes d'alimentation et d'élimination, biens-fonds PA - combustibles

Question : Ce bâtiment est-il chauffé au mazout ? Cette augmentation par rapport à 2023 est-elle entièrement due à l'agrandissement ? Avons-nous déjà une prévision pour 2024 ?

Réponse : Le montant du budget n'a pas été révisé.

Le relevé 2024, en date du 19 novembre, indique un montant de CHF 25'323.95, tandis que les comptes 2023 affichent un montant total de CHF 23'660.05. La consommation est directement liée aux activités de l'année. Pour 2024, il est probable que nous terminerons avec un montant d'environ CHF 33'000.00, principalement en raison du comptoir 2024, qui a nécessité une utilisation accrue de chauffage et entraînera un remplissage partiel avant la fin d'année.

Le montant du budget actuel est donc trop élevé et sera ajusté lors du prochain cycle budgétaire.

Compte 4920.000 – Imputation internes pour bail à ferme, loyers, frais d'utilisation

Question : Peut-on avoir des explications sur cette position ?

Réponse : Il s'agit de refléter les gratuités de location de locaux et de matériel.

Page 62 – 9630.520, Bâtiment PF – Bâtiments d'Oex au village

Compte 4432.000 – Paiements pour utilisation des immeubles PF

Question : Pourquoi cette baisse de revenus ?

Réponse : Les baux de M. Pierre-Alain Chabloz ont été résiliés. Les locaux n'ont, pour l'heure, pas été reloués en raison de leur vétusté.

Page 62 – 9630.533, Bâtiment PF – La Pastorale

Compte 4470.000 – Loyers et fermages des biens-fonds PF

Question : Pourquoi cette baisse de revenus ?

Réponse : En raison du départ de locataires, deux appartements sont vacants, en attente de rafraîchissement avant décision de location ou de vente. L'analyse des biens du patrimoine financier (PF) est en cours et menée par le service de l'urbanisme.

Pages 60 à 63 – 9630, Immeubles du patrimoine financier

Question générale : Quels sont les bâtiments et/ou terrains susceptibles d'être vendus et comment seront-ils valorisés ?

Réponse : Une étude est en cours sur les bâtiments locatifs et une étude est prévue sur l'état des bâtiments régaliens. À ce stade, l'entreprise CF Immobilier a été mandatée pour une étude. Les résultats ont été présentés à la municipalité. Sur la base de ces résultats, la municipalité prendra une décision qui sera communiquée au conseil communal.

Budget communal 2025 – comptes par nature

Questions et réponses se rapportant aux pages 66 à 76

Page 67 – 313, Prestations de services et honoraires

Question : Ces postes sont en continuelle augmentation. Comment voyez-vous l'avenir à ce sujet ? L'engagement récent de collaborateurs spécialisés permettra-t-il de diminuer ces charges à l'avenir ?

Réponse : Il est vrai que ce poste a augmenté ces dernières années. De nombreux projets sont menés et préparés en vue de préavis afin de limiter autant que possible les « préavis d'étude » (cours d'eau, routes, canalisations, etc.).

Concernant la deuxième partie de la question, cette tendance ne devrait pas vraiment s'inverser, car le nombre de projets ne diminuera probablement pas dans les années à venir. Le collaborateur engagé pour les constructions et l'urbanisme permet de gérer et de suivre de manière proactive et plus efficace l'ensemble des projets en cours et à venir (bâtiments, alpages, etc.).

De grands défis nous attendent, notamment l'obligation d'assainissement énergétique de notre parc immobilier, la sécurisation contre les dangers naturels, ainsi que le développement et la réfection de nos infrastructures, notamment avec le projet CLES. Tout cela s'ajoute à la gestion des tâches courantes. Enfin, il convient de souligner que les tarifs horaires des mandataires n'ont pas diminué ces dernières années.

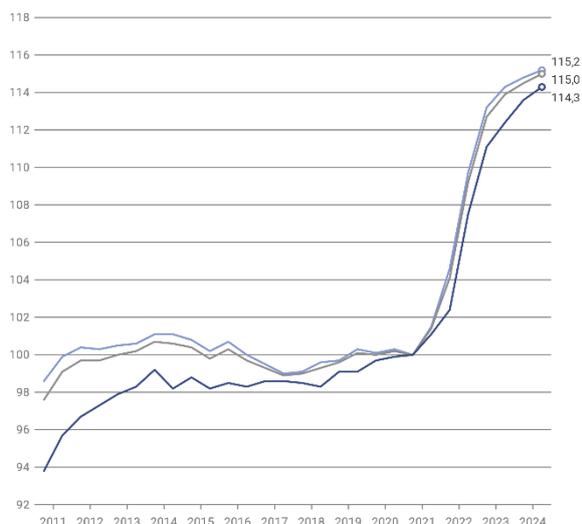
Concernant la construction et les infrastructures routières :

Voici un tableau récapitulatif de l'évolution annuelle de l'Indice suisse des prix de la construction au cours des dix dernières années, ainsi que l'augmentation totale sur cette période :

Évolution de l'indice des prix de la construction pour la Suisse

Base octobre 2020 = 100

— Construction: total — Bâtiment — Génie civil



État des données: 30.04.2024

Source: OFS - Indice suisse des prix de la construction

gr-f05.05.01-cc

© OFS 2024

Ces données illustrent une tendance à la hausse des prix de la construction en Suisse au cours de la dernière décennie, avec une augmentation totale de 14,9 % entre 2014 et 2023.

Concernant les conseils juridiques :

Les honoraires des avocats en Suisse varient en fonction de la complexité des affaires et de la région. Bien que des données précises sur l'évolution des tarifs au cours des dix dernières années ne soient pas disponibles, il est reconnu que les honoraires horaires peuvent varier entre CHF 250 et CHF 700, selon l'expérience et la spécialisation de l'avocat.

Page 68 – 314, Gros entretien et entretien courant

Question : Comment ces grandes variations de près de CHF 700'000.--, couplées avec les frais liés au projet CLES pourront être assumées au niveau des liquidités ?

Réponse : La bourse surveille en continu le niveau de liquidités de la commune. En fonction de la situation, plusieurs leviers sont à notre disposition pour éviter tout manque de liquidités.

Analyse et résumé du budget

Page 91 – Plan des dépenses d'investissements, 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Question : est-il prévu que la Commune cautionne les travaux de rénovation du bâtiment de l'Abattoir et cède ce dernier au GPEO ?

Réponse : L'objectif est de transférer la propriété du bâtiment de l'abattoir au GPEO, afin qu'il en devienne propriétaire et puisse porter le projet de construction du CCSPA ainsi que la rénovation de l'abattoir.

Le financement restant, actuellement estimé à environ CHF 1'000'000.--, devra être couvert par un prêt bancaire, probablement garanti par la commune.

Comptabilités annexes

GFPE – Groupement forestier du Pays-d'Enhaut

Question générale : Serait-il possible de présenter les prochains budgets avec une comparaison comportant le budget de l'année précédente, ainsi que des numéros de compte, comme cela se fait dans les autres comptabilités annexes ?

Réponse : La Municipalité prend bonne note de cette demande. La comparaison avec les comptes est toutefois intéressante, car ce sont des montants réels. Les budgets sont très compliqués à établir au vu des incertitudes qui pèsent actuellement sur l'évolution des collaborations avec les différentes communes. En effet, la commune de Rossinière souhaite reprendre à son compte la gestion de ses forêts et, cas échéant, le financement de ses participations pourrait être très différent.

Question générale : Ce budget a-t-il été adopté par les 3 communes du Pays-d'Enhaut ? Quelles sont les relations avec la Commune de Rossinière sur ce point ?

Réponse : La commune de Rossinière souhaite reprendre à sa charge la gestion de ses forêts tout en restant membre du GFPE. Cela suscite quelques questionnements et beaucoup de discussions. Le budget tel que présenté n'a pas été validé. Deux esquisses doivent être préparées pour une prochaine AG extraordinaire pour permettre à Rossinière de se positionner. Le budget sera donc probablement différent au niveau des participations communales.

Question générale : Le prêt du Canton est-il maintenant entièrement remboursé ?

Réponse : Il reste un dernier versement de CHF 150'000.00 pour 2025.

Question « Service du personnel et assurances - Généralités » : A quoi correspondent les trois lignes « Participation personnel » et comment expliquer ces variations ?

Réponse : Aux comptes 2023, les participations des communes figurent globalement au poste 3 « participations des communes », page 108.

Au budget 2025, les montants ont été splittés en 3 pour une meilleure clarté : 89'423.84 au poste 1, «service du personnel» (=participation aux salaires des gardes), 150'000.— au poste 3, « gestion forestière » (=remboursement du prêt FIF) et les déficits des coupes sont attribués à chaque commune, selon les prévisions par triage.

Il faut noter que le remboursement du prêt FIF est demandé aux communes parce qu'il a été prouvé que, si elles avaient été invitées à participer depuis le début aux déficits des coupes en forêts de protection, le prêt FIF n'aurait probablement pas été contracté ou, le cas échéant, aurait pu être remboursé dans le temps imparti par le canton, soit pendant la période 2016-2020. Le canton a, quant à lui, payé chaque année ses participations aux déficits en forêts de protection... raison pour laquelle il ne participe pas au remboursement du prêt FIF.

Question « Gardes forestiers – Traitement du personnel » : Pouvez-vous nous expliquer cette augmentation ?

Réponse : Le budget reflète la réalité des coûts des salaires des 3 gardes forestiers à charge des communes. En 2023, cette participation a été revue, suite, notamment à l'attribution d'un troisième triage au Pays-d'Enhaut, en 2020.

A relever que, depuis 2010, le montant alloué aux salaires des gardes n'avait ni été indexé, ni réadapté...

Question « Services – Travaux Commune de Château-d'Oex » : Ces grandes variations sont-elles liées à la nouvelle Centrale de chauffe ?

Réponse : Effectivement, un contrat a été conclu pour une première année entre la Romande Energie et le GFPE. Après étude et réflexion, les deux entités rediscuteront de leurs expériences réelles et chercheront les adaptations nécessaires et les conditions les plus favorables pour chacune d'entre elles.

SDISPE – Service de défense incendie et de secours du Pays-d'Enhaut

Question 6500.315.0 Entretien locaux – Machines – Véhicules : quels sont les achats prévus dans ce compte, qui font augmenter notre part communale ?

Réponse : Il est prévu le remplacement d'un petit véhicule utilisé à Rougemont pour accéder aux chalets d'alpage sur des chemins étroits pour une valeur de CHF 140'000.00 et il n'est pas fourni ni pris en charge par l'ECA.

Conclusion

La commission constate que les évènements naturels ont des conséquences constantes et importantes sur nos routes et rivières, mais qu'il est difficile de les chiffrer dans un budget.

Il faudra également trouver un bon compromis entre une politique de logement accueillante pour nos habitants et futurs habitants et la vente de patrimoine prévue pour financer les diverses étapes du projet CLES.

Les membres de la commission souhaitent féliciter la Municipalité pour les excellentes négociations entreprises avec les Services cantonaux, dans le cadre de la gestion des « déchets » terreaux en Neusille et l'encouragent à ne pas se laisser faire si la situation devait se représenter.

Finalement, nous vous ne pouvons que constater le très bon contrôle des dépenses et les efforts fournis par notre Exécutif pour nous présenter ce budget équilibré.

Les défis pour les prochaines années restent toutefois nombreux et importants, ne serait-ce que pour l'entretien de notre réseau routier et de nos bâtiments, ainsi que les 4 projets CLES, courageusement initiés par notre Municipalité.

Nos remerciements sont adressés aux Municipales et Municipaux, à nos Chefs de services, ainsi qu'à tout le personnel communal pour leur dévouement et leur engagement en faveur de notre commune.

La commission gestion-finances préavise favorablement, à l'unanimité, le préavis 27/2024 « Budget 2025 ».

Château-d'Oex, le 26 novembre 2024.

Line Rossier, rapportice